

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 6 OCTOBRE 2025**

Effectif statutaire : 19

Membres en exercice : 19

PRESENTS : BREHERET Emmanuel, CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, DROUIN Véronique, DUPUY-CHANET Marie-Laure, GAUDIN David, GRIMAULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, PETIT Sabrina, RIGAUD Marie-Pierre, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine, WARY Grégory

EXCUSES : AUDARD Virginie donne pouvoir à LAGLEYZE David, GESTRAUD Samuel donne pouvoir à SAULGRAIN Henri

ABSENTS : AUGEREAU Line, JONET Nathalie

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : *Véronique DROUIN*

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2025-72 DU 06-10

SIEML : FONDS DE CONCOURS ROUTE DU PORAGE - RUE DE LA MARE

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'enfouissement des réseaux Route du Porage va débuter début novembre.

VU l'article L. 5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML arrétant le règlement financier en vigueur,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en date de 17/12/2024 arrétant la liste des opérations d'effacement des réseaux Effacement des réseaux aériens,

ARTICLE 1

La collectivité d'ETRICHE par délibération du Conseil en date du 06/10/2025 accepte de verser une participation pour l'opération et selon les modalités décrites en annexe 1, à savoir un montant total de 175 996.66 €.

Les modalités de versement de la participation seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3

Le Président du SIEML,

Monsieur le Maire d'ETRICHE

Le Comptable de la Collectivité d'ETRICHE

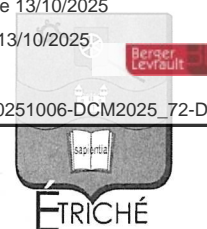
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE
ARRONDISSEMENT D'ANGERS
CANTON DE TIERCE

COMMUNE D'ETRICHE

Membre de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

Envoyé en préfecture le 13/10/2025
Reçu en préfecture le 13/10/2025
Publié le
ID : 049-214901324-20251006-DCM2025_72-DE



Après un vote à main levée et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le versement d'un fonds de concours au SIEML.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

Etriché, le 7 octobre 2025

Secrétaire de Séance
Véronique DROUIN

Drouin

Le Maire
David LAGLEYZE

